

Ton premier emploi EURES Programme de mobilité ciblé



eures.europa.eu ec.europa.eu/social/yourfirsteuresjob EURES est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des États membres de l'EEE (les pays de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, et d'autres organisations partenaires). La Suisse fait également partie de la coopération EURES. Le réseau a pour vocation de soutenir la mobilité des travailleurs et d'offrir des services de haute qualité tant aux travailleurs qu'aux employeurs. EURES constitue l'un des trois axes du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale pour la période 2014-2020 (EaSI).

La présente publication a été soutenue financièrement par le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale «EaSI» (2014-2020).

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/social/easi

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

© Photos de couverture: iStockphoto, Getty Images

Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (\*): 00 800 6 7 8 9 10 11

(\*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet par l'intermédiaire du serveur Europa (http://europa.eu).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2016

ISBN 978-92-79-63076-7 - doi:10.2767/42260 (print) ISBN 978-92-79-63065-1 - doi:10.2767/130813 (PDF)

© Union européenne, 2016

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

# Ton premier emploi EURES

# Programme de mobilité ciblé

Édition 2017



### Commission européenne

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion Unité D1: Libre circulation des travailleurs, EURES



# Tables des matières

TON PREMIER EMPLOI EURES: De quoi s'agit-il?	3
Comment participer	4
Jeunes	. 4
Employeurs	. 5
Qu'est-ce que cela va m'apporter?	6
Des offres d'emploi	
et un soutien personnalisé!	
Vue d'ensemble des critères du TPEE	8
Pour en savoir plus sur TON PREMIER EMPLOI EURES	10
Glossaire	11
Conseils et informations	12
Références utiles	12

# TON PREMIER EMPLOI EURES: De quoi s'agit-il?

TON PREMIER EMPLOI EURES (TPEE) est un programme à petite échelle visant à favoriser la mobilité de l'emploi au sein de l'UE. Il aide les **jeunes Européens** âgés de 18 à 35 ans et résidant dans les pays de l'UE, l'Islande et la Norvège à trouver un placement professionnel (emploi, stage ou apprentissage) dans un autre pays que leur pays de résidence. Il aide également les **employeurs**, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), à trouver les travailleurs dont ils ont besoin en ce qui concerne les postes difficiles à pourvoir.

Le programme TPEE est une mesure européenne d'activation du marché du travail, qui propose aux groupes cibles une aide personnalisée à l'emploi, ainsi qu'un soutien financier.

Le programme TPEE est mis en œuvre par les **«services de l'emploi TPEE»**, qui comprennent les services publics de l'emploi et les membres du réseau EURES, en coopération avec les partenaires du réseau EURES et d'autres organisations privées ou publiques. Ils fournissent une assistance aux jeunes et aux employeurs dans les domaines suivants: **information**, **recrutement**, **mise en relation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre**, **soutien avant et après le placement**.

Pour en savoir plus sur le programme TPEE et les «services de l'emploi TPEE», veuillez consulter les pages 10 et 12.





# Comment participer

#### **Jeunes**

Le programme TPEE s'adresse aux jeunes recherchant un emploi et, en particulier, aux jeunes chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée. Tous les candidats doivent être âgés de 18 à 35 ans à la date où ils postulent, et donc présenter leur demande avant d'avoir atteint l'âge de 36 ans. Tout candidat est admissible à une offre d'emploi et à une aide financière.

Pour les travailleurs originaires de Croatie, veuillez prendre connaissance des **mesures transitoires** applicables.

### LISTE DES POINTS À CONTRÔLER PAR LE CANDIDAT

- Je suis ressortissant d'un pays de l'UE, d'Islande ou de Norvège et je réside légalement dans l'un de ces pays.
- Je suis âgé de 18 à 35 ans à la date de ma candidature.
- Je souhaite trouver un emploi dans un autre pays de l'UE, en Islande ou en Norvège.
- Je suis demandeur d'emploi ou en cours de réorientation, même si ce n'est pas nécessairement la première fois que je pose ma candidature dans un autre pays.
- Mon niveau de qualification au moment de la candidature est indifférent.
- Une expérience professionnelle est un atout mais n'est pas indispensable.



«Mon expérience avec le programme TPEE s'est révélée en tous points positive.

Très rapidement, j'ai trouvé un emploi dans un hôpital allemand, j'ai participé à un cours de langue intensif et j'ai obtenu l'équivalence de mon diplôme en Allemagne. Ce programme est très utile et offre une expérience de vie très enrichissante.»

Elena Romano, sage-femme italienne travaillant dans un hôpital à Hanovre, en Allemagne

### **Employeurs**

Toutes les entreprises ou entités légalement établies dans l'un des pays admissibles peuvent participer au programme TPEE. Cependant, seules les PME peuvent recevoir un soutien financier.

Le programme est également ouvert aux entreprises provenant de la Suisse, du Liechtenstein<sup>(1)</sup> ou de ment étayent partiétablies dans l'un des pays couverts par le programme TPEE.

Toutes ces entités doivent se conformer au droit fiscal et au droit du travail applicables dans le pays dans lequel elles sont établies.



### LISTE DES POINTS À CONTRÔLER PAR L'EMPLOYEUR

- Être une entreprise ou une autre entité établie légalement dans un pays de l'UE, en Islande ou en Norvège.
- Proposer une ou plusieurs offres d'emploi, de stage ou d'apprentissage à pourvoir.
- Souhaiter recruter dans un autre pays de l'UE, en Islande ou en Norvège.
- Proposer un placement professionnel conforme à la législation nationale en matière de travail et de protection sociale.
- Proposer un contrat d'une durée de trois ou six mois au minimum, pour un placement professionnel à temps plein ou partiel (égal ou supérieur à 50% d'un ETP).
- Pour les stagiaires ou apprentis: avoir la capacité de fournir une formation et l'acquisition de connaissances en milieu professionnel, ainsi qu'une aide à l'installation, et délivrer un certificat/une déclaration attestant des aptitudes et compétences acquises à la fin du contrat.



«En tant qu'entreprise participant au programme de mobilité TPEE depuis 2013 nous sommes extrêmement reconnaissants et satisfaits des services

Stefan Dermul, directeur exécutif, Euroccor Jsc., Bulgarie



<sup>(1)</sup> Pays de l'AELE ne participant pas au TPEE.

# Qu'est-ce que cela va m'apporter?

### Des offres d'emploi...

Le programme TPEE est ouvert aux offres d'emploi, de stage ou d'apprentissage dans tous les secteurs économiques.

#### LES POSTES VACANTS DOIVENT

- Étre situés dans un pays de l'UE (ou en Islande ou Norvège) autre que celui de résidence du candidat.
- Respecter le droit national du travail et de la protection sociale et garantir une protection et des prestations adéquates.
- Garantir une rémunération et un contrat.
- Durer au moins trois mois (stages) ou six mois (emplois réguliers et apprentissages).
- Définir les compétences requises et les conditions de travail applicables.
- Respecter les conditions particulières relatives aux stages et apprentissages.

Les **candidats** souhaitant postuler ou les **employeurs** envisageant de publier leurs postes vacants doivent contacter les «services de l'emploi TPEE» pour davantage d'informations (voir page 12). L'inscription et les procédures ultérieures peuvent varier, en fonction du modèle de gestion utilisé par chaque «service de l'emploi TPEE».

### ... et un soutien personnalisé!

Les jeunes et les employeurs – en particulier les PME – peuvent bénéficier d'une part, d'un soutien personnalisé en matière de recrutement, d'un soutien sous la forme de la mise en relation de l'offre et de la demande et de placement et, d'autre part, d'une aide financière, s'ils sont inscrits auprès d'un «service de l'emploi TPEE».

## Demandeurs d'emploi

L'aide financière directe aux citoyens peut inclure:

- a) Une allocation visant à couvrir les frais liés au voyage en vue d'un entretien (frais de voyage et de logement, en fonction de la distance).
- b) Les frais d'inscription à des cours de langues.
- c) Une allocation de déménagement (qui varie en fonction du pays de destination).
- d) La reconnaissance des qualifications (allocation forfaitaire).
- e) Une allocation de voyage complémentaire pour les candidats ayant des besoins spécifiques et/ou originaires des régions ultrapériphériques de l'UE.
- f) Une indemnité de séjour pour les stagiaires et les apprentis.

Les jeunes peuvent également bénéficier d'autres services d'aide gratuits fournis par les «services de l'emploi TPEE», notamment une formation préalable et/ou postérieure au placement (linguistique ou autre), le tutorat pour les stagiaires ou les apprentis, ainsi qu'un service d'accueil dans le pays de destination.

Les candidats doivent se charger eux-mêmes de leur assurance voyage. Le cas échéant, il leur est recommandé d'être en possession de la carte euro-péenne d'assurance maladie lorsqu'ils voyagent ou déménagent dans un autre pays de l'UE, en Islande ou en Norvège.



Outre la publication de leur poste vacant, les employeurs peuvent également bénéficier de services d'aide en matière de recrutement, de mise en relation entre l'offre et la demande et de placement de la part des «services de l'emploi TPEE». Les PME qui recrutent des jeunes candidats pour un emploi, un apprentissage ou un stage par le biais du programme TPEE peuvent prétendre à un soutien financier, si elles organisent un programme d'intégration destiné au nouveau travailleur/stagiaire/apprenti (optionnel). Mais, que les employeurs le fassent ou non, les PME peuvent toujours bénéficier d'une aide et de services de recrutement au titre du programme TPEE.



Les demandeurs d'emploi doivent dans tous les cas être inscrits auprès d'un «service de l'emploi TPEE». Les services de recrutement, de mise en relation entre l'offre et la demande et de placement doivent être fournis par le programme TPEE. L'inscription ne garantit en aucun cas une offre d'emploi et un soutien financier. Les demandeurs d'emploi qui ont trouvé des placements professionnels dans d'autres pays par le biais d'autres organismes ou contacts n'ont droit à aucune aide financière.



#### UN PROGRAMME D'INTÉGRATION:

- doit systématiquement prévoir au moins un module de formation ou d'apprentissage;
- peut comprendre d'autres services de soutien postérieurs au placement;
- peut se dérouler sur une période interrompue ou sur plusieurs périodes séparées, sans limite de temps;
- doit démarrer au cours des trois premières semaines suivant l'entrée en service du travailleur, stagiaire ou apprenti;
- peut consister en une formation professionnelle et/ou en un cours de langue.

**PARTICIPATION** 

# Vue d'ensemble des critères du TPEE

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des critères de participation au programme TPEE, ainsi que des mesures d'aide et des financements disponibles. Les autres coûts engagés par les groupes cibles, différents de ceux spécifiés dans ce tableau, ne seront pas pris en charge au titre du programme TPEE.

#### **GROUPES CIBLES** Jeunes **Employeurs** • Être âgé de 18 à 35 ans au moment de Toutes les organisations/ la candidature entreprises légalement établies dans un pays de l'UE, en Islande ou en Être ressortissant d'un pays de l'UE. Norvège d'Islande ou de Norvège et résider légalement dans l'un de ces pays • Peu importe la taille ou le secteur économique CRITÈRES · Chercher un emploi dans un des pays D'ÉLIGIBILITÉ susmentionnés, à l'exception du pays • Respect de la législation en de résidence matière fiscale et du travail applicable dans le pays Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse de la d'établissement première expérience de mobilité Les PME peuvent bénéficier d'aides Qualification ou expérience financières indifférentes Emplois, stages ou apprentissages • Être situé dans un pays de l'UE (ou en Islande ou Norvège) autre que celui de résidence du candidat Respecter la législation nationale en matière de travail et de protection **sociale** et faire l'objet d'une information ouverte et transparente sur les droits et obligations des parties **PLACEMENTS** Garantir une rémunération (c'est-à-dire un salaire) et un contrat écrit **PROFESSIONNELS** • Durer minimum **trois mois** (en cas de stage) ou **six mois** (en cas d'emploi régulier ou d'apprentissage) • Être un placement professionnel à temps plein ou partiel (pas moins de 50 % d'un équivalent temps plein) Définir les conditions de travail dans la description du poste vacant et le contrat de travail Respecter les conditions particulières relatives aux stages et apprentissages • Les ressortissants, employeurs et placements professionnels du Liechtenstein, de la Suisse et de pays tiers Les travailleurs détachés • Les placements professionnels au sein d'institutions ou d'organes de l'UE ou d'autres institutions ou agences internationales du même type ou d'organisations ou de réseaux **EXCLUSIONS** financés par l'UE • Les placements professionnels ne respectant pas les normes minimales de qualité requises et la durée du contrat Les formations professionnelles ou toute autre forme d'aide à la formation faisant partie des obligations de certification professionnelle, notamment pour les professions médicales ou juridiques

### **MESURES D'AIDE ET FINANCEMENTS**

		Jeunes		Employeurs	
MESURES D'AIDE	Allocation déplacem pour entre (dans le p de réside du candia dans un a pays de l' Islande ou en Norvège Allocation de démér ment Cours de Jerrette Reconnais des qualij Allocation compléme de déménag (en vue de entretien l'installati le pays)  Indemnite séjour (pastagiaires apprentis	Mesure	Contribution financière (montants par candidat)	Mesure	Contribution financière (montants par employeur)
		Allocation de déplacement pour entretien (dans le pays de résidence du candidat ou dans un autre pays de l'UE, en Islande ou en Norvège)	De 100 à 350 EUR pour les frais de déplacement et de logement, en fonction de la distance, + indemnités journalières (IJ)	Programme d'intégration pour les travailleurs, stagiaires ou apprentis mobiles nouvellement recrutés. Il peut comprendre au moins l'un des éléments suivants (formation élémentaire): • formation professionnelle à la prise de fonction • cours de langue Tous les éléments cités peuvent être associés à d'autres aides administra- tives et de soutien à l'installation (formation approfondie).	Variable de 810 à 2000 EUR par candidat, en fonction du pays de destination et du type de programme d'intégration (élémentaire ou approfondi)
		Allocation de déménage- ment	Variable de 700 à 1 400 EUR, en fonction du pays de destination		
		Cours de langue	Remboursement des frais réels déclarés à hauteur de 2 000 EUR		
		Reconnaissance des qualifications	400 EUR (allocation forfaitaire)		
		déménagement (en vue d'un entretien et/ou de l'installation dans	Remboursement des frais éligibles déclarés à hauteur de 500 EUR		
		Indemnité de séjour (pour les stagiaires/ apprentis uniquement)	Indemnité complémentaire à hauteur de 600 EUR/ mois (durée maximum de six mois)		
	AUTRES MESURES D'AIDE	Les services suivants sont mis à disposition gratuitement:  • Formation préparatoire (formation linguistique ou autre selon les besoins avant le départ et/ou après l'arrivée)  • Soutien sous forme de tutorat pour les stagiaires et les apprentis.  • Un service d'accueil dans le pays de destination.			

# Pour en savoir plus sur TON PREMIER EMPLOI EURES

Le programme TPEE est mis en œuvre dans le cadre de l'axe EURES du programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) pour la période 2014-2020, au titre de «programme de mobilité cible». L'EaSI est un instrument européen de financement géré directement par la Commission européenne dans le but de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Ses priorités sont, notamment, d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, comme les jeunes, et de promouvoir des emplois durables et de haute qualité.

Le programme TPEE s'inspire de l'expérience de la mise en œuvre du programme d'action préparatoire TPEE. Il vise à:

- encourager la libre circulation des travailleurs, telle que définie dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE, art. 45);
- favoriser l'activation des jeunes chômeurs, grâce à la mise en place d'un ensemble complet de services d'aide pour les demandeurs d'emploi, les stagiaires et les apprentis;
- soutenir les employeurs et les aider à trouver des jeunes travailleurs originaires de pays de l'UE, d'Islande ou de la Norvège pour les postes difficiles à pourvoir;
- expérimenter des méthodes innovantes visant à améliorer l'intégration des jeunes candidats mobiles dans le pays d'accueil.



# LE PROGRAMME D'ACTION PRÉPARATOIRE TPEE

Pendant trois années consécutives (2011-2013), le TPEE a été mis en œuvre en tant que programme d'action préparatoire, dans le cadre de l'initiative phare «Jeunesse en mouvement» (2) et de l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes (3), bénéficiant d'un budget européen d'environ 12 millions d'EUR. Elles s'adressaient aux jeunes citoyens de l'UE âgés de 18 à 30 ans et aux employeurs des 28 États membres de l'Union européenne.

Quinze projets au total ont été sélectionnés au moyen de trois appels à propositions et les activités ont été menées entre 2012 et 2015. En tout, 4250 placements professionnels ont été réalisés dans le cadre de ces projets. L'aide octroyée a également couvert quelque 1730 entretiens d'embauche dans un autre pays de l'UE, 610 formations en langues et 405 formations d'intégration dans les PME.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le programme d'action préparatoire TPEE.

- (2) COM(2010) 477 final.
- (3) COM(2011) 933 final.

# Glossaire

Allocations	Montants financiers déterminés.		
Apprentissage	Placement combinant formation en milieu professionnel et programme d'enseignement scolaire, qui vise à l'acquisition d'un ensemble de connaissances, aptitudes et compétences pour une profession (voir aussi: «Stage»).		
Candidat	Jeune demandeur d'emploi ou en cours de réorientation ayant déposé une candidature pour un emploi, un stage ou un apprentissage dans un autre des 28pays de l'UE ou de l'AELE/EEE.		
Espace économique européen (AELE/EEE)	Il comprend les 28 pays membres de l'UE, ainsi que trois pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE): Islande, Liechtenstein et Norvège. Ces pays bénéficient du droit à la libre circulation au sein du marché intérieur de l'UE. Seules l'Islande et la Norvège peuvent participer au programme TPEE.		
ETP	Équivalent temps plein.		
EURES	Créé en 1993, EURES est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi (SPE) de l'EEE. La Suisse fait également partie de la coopération EURES. EURES aide les travailleurs et les employeurs souhaitant bénéficier du droit à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'EEE.		
IJ	Indemnités journalières de subsistance.		
Mise en relation de l'offre et de la demande	Identification de candidats qui conviennent pour un emploi vacant spécifique.		
PME	Entreprises ou autres employeurs qui emploient jusqu'à 250 personnes.		
Placement professionnel	Opération consistant à pourvoir un emploi vacant, c'est-à-dire une transition effective vers l'emploi d'un demandeur d'emploi inscrit ou d'un travailleur en cours de réorientation.		
Programme d'intégration	Ensemble comprenant au moins une formation élémentaire à l'entrée en service que l'employeur fournit au jeune travailleur mobile nouvellement recruté, dans le but de faciliter son intégration dans l'entreprise. Ce programme doit inclure une formation et/ou d'autres services de soutien.		
Programme de mobilité ciblé	Initiative visant à expérimenter des méthodes innovantes pour mettre en œuvre la mobilité professionnelle au sein de l'UE et répondre aux besoins de groupes cibles, de secteurs d'activité, de professions ou de pays spécifiques.		
Recrutement	Processus par lequel l'employeur engage un candidat et peut ainsi pourvoir un emploi vacant.		
Régions ultrapériphériques de l'UE			
Stage	Placement dont l'objectif est de compléter un programme d'enseignement ou un CV individuel. Il vise essentiellement à améliorer l'employabilité et à faciliter la transition vers un emploi régulier (voir aussi: «Apprentissage»).		
Services de l'emploi	Les services de l'emploi fournissant les services TPEE dans les pays participants.		
TPEE			

# Conseils et informations

Pour en savoir plus sur les «services de l'emploi TPEE», leurs actions d'accompagnement et leurs coordonnées, veuillez consulter:

http://eures.europa.eu

(Sections Demandeurs d'emploi et Employeurs)

http://ec.europa.eu/social/yourfirsteuresjob

# Références utiles

**Drop'pin@EURES** section du portail EURES pour le partage des offres ouvertes aux jeunes Européens **EaSI**, programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale pour la période 2014-2020

Réseau Entreprise Europe, réseau visant à aider les PME à tirer au mieux parti des opportunités commerciales dans l'UE et au-delà

**ERASMUS** +, programme de l'UE visant à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe **ERASMUS** pour les jeunes entrepreneurs, programme européen d'échanges visant à renforcer les compétences des jeunes et futurs entrepreneurs européens

**EURES**, réseau des services européens de l'emploi et portail européen sur la mobilité de l'emploi **EUROGUIDANCE**, réseau de systèmes d'orientation professionnelle dans toute l'Europe

**Europass**, outil permettant d'exprimer clairement et facilement ses compétences et qualifications en Europe **Europe Direct**, service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Carte européenne d'assurance maladie, carte européenne de soins de santé pour un séjour temporaire dans un autre pays de l'UE ou de l'AELE/EEE

**Portail européen de la jeunesse**, des informations et des offres européennes et nationales susceptibles d'intéresser les jeunes

NARIC, réseau des centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique des diplômes Reconnaissance des qualifications professionnelles, informations sur la reconnaissance de l'expérience professionnelle au sein de l'UE

**Solvit**, service en ligne disponible dans les pays de l'UE/EEE visant à défendre les droits des citoyens et des entreprises dans l'UE

**Travailler dans un autre pays de l'UE**, informations sur les droits des travailleurs qui se déplacent au sein de l'UE ou de l'AELE/EEE

L'Europe est à vous, aide et conseils pour les citoyens de l'UE et leur famille

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

#### **Publications gratuites:**

- un seul exemplaire: par le site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu);
- exemplaires multiples/affiches/cartes: auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent\_fr.htm), des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index\_fr.htm), en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index\_fr.htm) ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).
  - (\*) Les informations sont fournies gratuitement et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

#### **Publications payantes:**

• par le site de EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu).

### TON PREMIER EMPLOI EURES – Programme de mobilité ciblé

Pour faciliter la libre circulation, l'intégration professionnelle et le recrutement des jeunes en Europe Guide destiné aux demandeurs d'emploi et aux employeurs

«Ton premier emploi EURES» est un programme financé par l'UE dont l'objectif est d'aider:

- les jeunes Européens à trouver un emploi, un stage ou un apprentissage dans un autre pays de l'UE ou de l'AELE/EEE:
- les PME et autres employeurs à avoir accès à un plus grand vivier de main-d'œuvre talentueuse.

### Ce guide pratique explique...

- les conditions de participation:
- le soutien orienté vers l'emploi et financier:
- où trouver des informations complémentaires et présenter une candidature.

### Commence à chercher «Ton premier emploi EURES» dès aujourd'hui!

Cette publication est uniquement disponible en version électronique dans les langues officielles de l'UE-28, ainsi qu'en islandais et en norvégien.

Si vous souhaitez être régulièrement informé des activités de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, abonnez-vous à notre lettre d'information:

http://ec.europa.eu/social/e-newsletter

Cette publication peut être téléchargée gratuitement à l'adresse:

http://ec.europa.eu/social/publications



https://www.facebook.com/socialeurope



https://twitter.com/EU Social

#### Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux:



**EURESiobs** 

**EURESiob** 

in EURES (Company Page)

**EURES** Europe

#### Abonnez-vous à notre lettre d'information:

http://bit.lv/subscribeeures

#### Recevez nos nouvelles via notre flux RSS:

https://ec.europa.eu/eures/RSSFeed?rssType=public&language=fr



